

TROPHÉE ÎLE-DE-FRANCE SÉLECTIVE FÉDÉRALE PAR ÉQUIPES

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE



DIMANCHE 2 FÉVRIER
2025

COMPLEXE
MAURICE PREAULT,
BOISSY ST LEGER (94)

Entrée payante :
5 € - Gratuit pour
les licenciés FFGYM
et enfants de - 10 ans





TROPHEE IDF PAR EQUIPE

SELECTIVE FEDERALE

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE



ATTENTION:

La date de forclusion des engagements est fixée au 12 Janvier 2025 pour le Trophée IDF par équipe. Chaque club, peut engager 3 équipes maximum de 2 ou 3 unités. A l'issue de la compétition, les 3 premiers clubs seront sélectionnés pour le Trophée Fédéral par équipe qui aura lieu les 3/4 mai 2025 aux Ponts de Cé.

Cette compétition, organisée par l'Olympic Gym de Boissy St Léger et le CRIFGYM, est ouverte à tous les clubs de la région Ile de France à jour de leur affiliation à la FFG, pour les compétiteurs et compétitrices détenteurs de la licence FFG 2024/2025.

LIEU: Complexe Maurice Preault ; Salle Alain Giraud
16 avenue Charles De Gaulle
94470 BOISSY SAINT LEGER

DATE: **Dimanche 2 février 2025**
Horaire prévisionnel : 9H – 17H
Le planning, avec ordres de passage, sera communiqué à partir du 23 janvier 2025.

MATERIEL : Praticable dynamique

REGLEMENT : Règlement technique fédéral 2024/2025
Plan d'Action IDF 2024/2025

Tous les points des règlements seront strictement appliqués et donc les sanctions prévues pour non-respect ; le cas échéant, les amendes devront être réglées avant le passage des compétiteurs.

JUGES : La tenue des juges doit être conforme au Règlement Technique GAc 2024/2025. Le nombre de juges doit être conforme au Plan d'Action IDF. Tout juge n'assistant pas à la réunion de juges sera considéré comme absent.

Le club doit engager nominativement le(s) juge(s) au plus tard le 19 Janvier 2025 (un juge pour une équipe engagée, deux juges pour deux ou trois équipes). Pour tout oubli ou retard d'engagement du (des) juge(s), le juge n'est pas identifié dans Score gym et son e-carnet n'est pas complété à l'issue de la compétition (voir règlement technique GAc 2024/2025). Si vous avez des difficultés pour engager vos juges ou juge d'un autre club, contacter Corinne MERCIER : mercier.jpc@orange.fr.

Amende pour absence de juge : 250.00€.

CARTES DE COMPETITION : Les cartes de compétition doivent être remises au plus tard 1h00 avant le début de la compétition au Président du Jury.

MUSIQUES : Utiliser DJGym (format MP3), via votre accès à l'extranet de ffgym.com, prévoir un autre support numérique. A renseigner au plus tard le **19 janvier 2025**.

ENGAGEMENTS :

La date de forclusion des engagements est fixée au **12 Janvier 2025**.

Les derniers forfaits doivent impérativement être signalés à l'accueil en arrivant sur le site de la compétition.

TARIF : EQUIPE : 20.00€.

ENTREES :

Bons de soutien : 5.00€, gratuit pour les licenciés et les moins de 10 ans.